



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Aurélie SAPA FURAH, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlis, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Alain Wiard, Philippe Desprez, Sandra Ferretti, Alexandre Dermine, Christine Roisin, *Conseillers*.

Séance du 25.06.19

#Objet : Plan communal de développement. Rapport. Approbation.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25/01/07 approuvant le Plan Communal de Développement ;

Vu le Plan Régional de Développement Durable (A.G. 12/07/18) ;

Vu le Plan Régional d'Affectation du Sol (A.G. 03/05/01) ;

Vu le Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (A.G. 09/04/04) et plus particulièrement l'article 31 ;

Vu le Plan Communal de Développement (A.G. 25/01/07) ;

Vu la délibération du Conseil communal du 15/05/07 décidant de l'inutilité de modifier le plan ;

Vu la délibération du Conseil communal du 21/12/10 décidant d'approuver le rapport relatif au suivi des incidences notables sur l'environnement de la mise en œuvre du plan ;

Vu la délibération du Conseil communal du 18/06/13 décidant d'approuver le rapport relatif au suivi des incidences notables sur l'environnement de la mise en œuvre du plan ;

Vu la délibération du Conseil communal du 21/06/16 décidant d'approuver le rapport relatif au suivi des incidences notables sur l'environnement de la mise en œuvre du plan ;

Considérant que les objectifs, moyens et mesures prévus par le plan restent pertinents ;

Vu le rapport ci-annexé ;

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Sur proposition du Collège échevinal

DECIDE

Article 1

Le rapport relatif au Plan Communal de Développement est approuvé.

Article 2

L'inutilité de procéder à une modification totale ou partielle du Plan Communal de Développement est approuvée.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
24 votants : 24 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 26 juin 2019

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Marie-Noëlle Stassart